

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des affaires sociales

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 21 mai 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 374-20090526

QUÉBEC

Séance du jeudi 21 mai 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14 – Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux (Ordre de l'Assemblée le 13 mai 2009)

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président

M. Bolduc (Jean-Talon), ministre de la Santé et des Services sociaux

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Gauvreau (Groulx)

M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance – Viger)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion)

M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 08, M. Kelley (Jacques-Cartier) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informa la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bolduc (Jean-Talon) et M. Gauvreau (Groulx) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

M. Bolduc (Jean-Talon) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

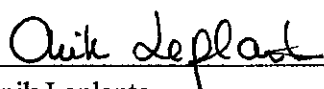
REMARQUES FINALES

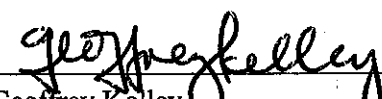
M. Gauvreau (Groulx) et M. Bolduc (Jean-Talon) font des remarques finales.

À 16 h 18, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 26 mai 2009, à 11 h 30, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Geoffrey Kelley

AL/cv

Québec, le 21 mai 2009

ANNEXE I

Amendement adopté

Act. 1
Am 1

AMENDEMENT

**LOI PROLONGEANT LE MANDAT DES MEMBRES DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX**

(P.L. n° 14)

Article 1

Supprimer le troisième alinéa de l'article 1 du projet de loi.

Adopté
ae

